



Point 13

Projet de partenariat «avec moi» dans le cadre de la lutte contre la transmission de la pauvreté de génération en génération; prolongation du crédit récurrent; décision

Propositions:

- 1. Le Synode décide de prolonger son soutien au projet de partenariat «avec moi» et de permettre ainsi son élargissement aux parrainages d'aînés en région rurale.**
- 2. Il approuve un crédit récurrent de CHF 20 000 par an pour les années 2016-2018 (compte 299.332.04)**
- 3. Ce crédit permet de financer trois parrainages « avec moi » à Bienne, ainsi que douze autres dans les régions du ressort territorial des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, dont quatre avec des parrainages d'aînés (total 15).**

Explication

La Suisse compte quelque 260'000 enfants défavorisés qui souffrent des différents effets de la pauvreté. Les régions du ressort territorial de notre Eglise sont également touchées. En raison des difficultés financières, la situation de ces familles est souvent précaire et il manque aux parents la force de motiver leurs enfants et de leur offrir des loisirs créatifs. Il arrive souvent que ces enfants ne peuvent pas développer leurs capacités. Le risque de voir cette pauvreté sociale transmise d'une génération à l'autre est grand.

Lancé en 2003 par Caritas dans le but de lutter contre la transmission de la pauvreté pour des raisons de condition sociale, le projet de parrainage «avec moi» aide les enfants et leurs parents à sortir de cette situation. Il met en relation des bénévoles et les familles concernées et encadre les parents, les enfants ainsi que les marraines et les parrains. Une à deux fois par mois, les marraines et les parrains passent une journée ou une demi-journée avec leurs filleules et filleuls. Les enfants apprennent ainsi à pratiquer des loisirs créatifs avec peu de moyens, ils élargissent leurs connaissances et leurs expériences, découvrent de nouveaux modes de vie et s'habituent à de nouveaux modes de comportement. Cette attention dont ils sont seuls à bénéficier leur donne de l'assurance et procure aux parents un moment de pause. Ce genre de parrainage dure en moyenne quatre ans.

En 2005, le Synode d'hiver a octroyé pour la première fois un petit crédit récurrent en tant que contribution de base pour financer les parrainages dans les villes de Berne et de Bienne. En 2009, le Synode a suivi une proposition demandant d'augmenter la contribution à CHF 20'000.- et d'étendre le projet, en collaboration avec Caritas, à des

agglomérations ainsi qu'aux régions rurales en créant douze nouveaux parrainages dans les régions du ressort territorial de l'Eglise, en plus des trois déjà conclus à Bienne.

La mise en place de partenariats dans les régions rurales s'est révélée plus difficile qu'en milieu urbain, car le contrôle social y est bien plus fort. Malgré cela, la moitié des parrainages financés pour les régions non urbaines ont pu être créés, et le projet a pu être étendu à quinze partenariats. Convaincu par cette réussite, le Synode d'hiver 2012 a prolongé le crédit pour trois ans.

Entre-temps, le projet a encore été développé par Caritas et adapté aux nouveaux besoins. Dans le cadre d'un projet pilote financé par la ville de Berne, il a été élargi aux partenariats avec des parrainages d'aînés. Ils s'adressent à des personnes intéressées de plus de 50 ans qui sont prêtes à accorder du temps et de l'attention à un enfant dont ils deviendront un important interlocuteur. A présent, ce projet pilote doit aussi être étendu aux régions rurales. L'objectif est de continuer à soutenir quinze parrainages au travers de la contribution des Eglises réformées BEJUSO, dont comme jusqu'ici trois à Bienne et les douze restants partagés à parts égales entre les autres régions rurales et urbaines du ressort territorial de l'Eglise. Huit parrainages se dérouleraient selon l'ancien modèle d'« avec moi », et quatre selon le nouveau modèle de parrainages d'aînés.

Les coûts à première vue élevés se justifient par l'attention accordée au choix et à l'accompagnement des parrains et marraines et des parrainages d'aînés. Les parrainages font l'objet d'une évaluation très poussée et accompagnés par une personne spécialisée (voir prestations de Caritas en annexe).

La prolongation du crédit par le Synode permettra de perpétuer une collaboration bien rodée en faveur d'enfants en âge préscolaire (dès quatre ans) et scolaire souffrant de la pauvreté, et de poursuivre les parrainages existants. La continuité revêt en l'occurrence une grande importance, car il s'agit de construire et vivre des relations. Le maintien des contributions des Eglises réformées BEJUSO favorise la pérennisation du projet. L'intégration des parrainages d'aînés permet aussi d'encourager désormais les contacts entre les générations. Ce type de parrainage devrait être plus facile à établir dans les régions rurales que ce n'est le cas avec les parrainages traditionnels «avec moi».

La diaconie se vit dans les relations. Le projet «avec moi» est bâti sur des relations et mérite donc de continuer à être soutenu, y compris d'un point de vue diaconal.

Le Conseil synodal

Annexes:

Annexe 1: Flyer (imprimé)

Annexe 2: Double flyer (pdf)

Annexe 3: Prestations de Caritas (extrait de l'accord)

Annexe 4: Rapport annuel 2014 mit mir Bern (en allemand avec résumé en français)

Annexe 5: Rapport annuel 2014 mit mir – avec moi Bienne (extrait)

Annexe 6: Compte annuel 2014 et budget 2015